



Tout commence
avec les Scouts.

Code de conduite de Scouts Canada

Code de conduite des adultes

Approuvé en mars 2026

L'introduction

Chez Scouts Canada, nous croyons que tout le monde—y compris les jeunes, les animateur(trice)s et les employé(e)s—a le droit d'être traité de manière respectueuse et professionnelle, et d'avoir un environnement exempt de toute forme de harcèlement, de violence et de discrimination.

Le présent Code a pour but de protéger les jeunes et d'aider les adultes à travailler de façon sécuritaire et productive avec eux et entre eux.

Le présent Code de conduite s'applique aux animateur(trice)s de Scouts Canada âgés de 18 ans et plus, aux Scout(e)s Routiers de 18 ans et plus, à tous les employé(e)s ainsi qu'aux parents et gardien(ne)s, et autres personnes-ressources participant aux activités de Scoutisme. Pour les employé(e)s de Scouts Canada, le présent Code complète les politiques et procédures d'emploi de Scouts Canada et ne les remplace pas.

Le Code de conduite s'applique à toutes les interactions, en personne et virtuellement (en ligne), tout en exerçant votre rôle d'animateur(trice).

Le Code de conduite peut aussi s'appliquer à un comportement hors du Scoutisme si votre comportement soulève raisonnablement des inquiétudes quant à la sécurité des jeunes, à l'intégrité des programmes de Scouts Canada ou à votre aptitude à participer aux activités scouts.

L'engagement

En tout temps, mon comportement reflétera [les valeurs de Scouts Canada](#) ainsi que [la promesse et la loi Scoutes](#). Mes actions protégeront la sécurité et le bien-être de tou(te)s les membres de Scouts Canada et des autres personnes avec lesquelles j'interagis en tant que membre du Scoutisme. Je vais donner l'exemple aux autres. Je comprends que les violations du Code de conduit peuvent être assujetties aux [mesures disciplinaires, à la suspension temporaire et à la politique de résiliation de l'adhésion](#).

JE VAIS :



Tout commence
avec les Scouts.

Code de conduite de Scouts Canada

- Traiter tout le monde avec équité, respect et dignité.
- Connaître et suivre les politiques et normes de protection de la jeunesse de Scouts Canada lors de la planification et de l'exécution des activités de Scoutisme, y compris : la règle des deux animateur(trice)s, les procédures de signalement obligatoire, les ratios animateur(trice)s / jeunes et les exigences appropriées en matière de sommeil, les toilettes et l'hygiène.
- Suivre toutes les politiques et procédures de Scouts Canada lors de la planification et de l'exécution des activités de Scoutisme.
- M'assurer que toutes les personnes avec qui j'interagis sont à l'abri de l'intimidation, de l'abus, du harcèlement et de la discrimination.
- Communiquer immédiatement toute inquiétude concernant le bien-être des jeunes ou toute allégation d'abus, incluant à la police ou aux services sociaux de ma province et à Scouts Canada. Cela inclut tout comportement sexuellement nuisible ou inapproprié entre jeunes.
- Communiquer immédiatement toute inquiétude concernant la sécurité ou le bien-être d'un(e) jeune, ou toute allégation d'abus, d'agression, d'exploitation ou de comportement sexuellement nuisible, y compris tout comportement nuisible entre jeunes. Conformément à la législation de ma province ou de mon territoire, je signalerai à l'autorité compétente en protection de l'enfance ou à la police toute suspicion raisonnable de préjudice à un(e) enfant. Je signalerai également la situation à Scouts Canada via les voies désignées pour la protection des jeunes. Je comprends que le signalement auprès de Scouts Canada ne remplace pas l'obligation légale de signalement.
- Si je doute de mes actions ou si je fais face à des situations ambiguës ou imprévues, je privilégierai avant tout la sécurité en adoptant la démarche la plus sûre.
- Participer à tout examen effectué par Scouts Canada ou toute autorité locale selon les lignes directrices et les délais prévus.
- Informer Scouts Canada immédiatement, là où la loi le permet, si je fais l'objet de poursuites criminelles au Canada ou ailleurs, ou si je prends connaissance d'une enquête qui pourrait raisonnablement avoir un impact sur la sécurité des jeunes, la confiance envers moi ou mon aptitude à participer.



Tout commence
avec les Scouts.

Code de conduite de Scouts Canada

- Informer Scouts Canada immédiatement (safety@scouts.ca ou 1-800-339-6643) si des allégations sont faites contre moi par une autorité en matière de sécurité des jeunes ou de protection des enfants.
- Obtenir la permission d'un(e) jeune avant de le/la toucher lorsque possible, et m'assurer que tout contact physique est respectueux, sécuritaire et approprié. Cela n'empêche pas de prendre immédiatement des mesures pour prévenir toute urgence ou tout préjudice.
- Encourager les gens à parler des questions liées à la sécurité personnelle ou de groupe qui les préoccupent.
- Remettre en question respectueusement les comportements ou les attitudes qui, selon moi, sont incompatibles avec les valeurs du Scoutisme.
- Je réglerai les conflits de manière respectueuse, directe et de bonne foi lorsque cela sera approprié et sécuritaire, et j'utiliserai les processus de gestion de la performance des bénévoles et de traitement des plaintes de Scouts Canada lorsque les préoccupations ne pourront pas être résolues de façon informelle.
- Protéger les informations personnelles et la confidentialité, qu'elles soient numériques ou physiques, conformément aux politiques de confidentialité de Scouts Canada et à la législation applicable en matière de protection de la vie privée.
- Utiliser des mesures disciplinaires positives, promouvoir un bon comportement en guidant les jeunes vers des solutions positives pendant les discussions disciplinaires plutôt que de me concentrer sur les mauvais comportements.

JE NE VAIS JAMAIS :

- Utiliser mon rôle au sein de Scouts Canada pour initier ou entretenir des contacts privés, non autorisés ou en tête-à-tête avec des jeunes, en dehors des activités scoutées approuvées ou des voies de communication approuvées par Scouts Canada.
- Briser la règle de deux animateur(trice)s, peu importe le moment. Cela comprend le fait d'avoir des contacts avec des jeunes en ligne (messages directs, appels ou médias sociaux) ou en personne et en utilisant tout moyen de transport, y compris un véhicule privé.
- Adopter une conduite ou un comportement inapproprié avec les jeunes, peu importe le moment.



Tout commence
avec les Scouts.

Code de conduite de Scouts Canada

- Entretenir des relations inappropriées ou intimes avec un(e) jeune membre de Scouts Canada ou utiliser mon rôle dans le Scoutisme pour exploiter ou exercer de la pression sur un(e) jeune.
- Trivialiser l'intimidation, l'abus, le harcèlement ou la discrimination ou être un(e) spectateur(trice) de ces actes.
- Adopter des comportements d'intimidation, d'exclusion, de commérage ou tout autre comportement qui mine la confiance, la dignité ou la sécurité psychologique.
- Utiliser de gros mots ou un langage inapproprié.
- Appliquer des sanctions ou des mesures disciplinaires dégradantes, embarrassantes ou humiliantes, notamment exiger de toute personne qu'elle agisse en public, y compris, sans s'y limiter, chanter, danser ou autre forme d'humiliation publique.
- Fumer, vapoter ou prendre part à des gestes similaires devant les jeunes.
- Consommer de l'alcool, du cannabis ou toute substance pouvant nuire à ma capacité de superviser les jeunes ou de participer de manière sécuritaire aux activités de Scoutisme.
- Supposer que la réputation ou les intentions peuvent se substituer au respect des politiques de protection de la jeunesse, des limites et des obligations de signalement est inacceptable.

Le présent Code de conduite doit être rempli au début de chaque année de Scoutisme avant de participer à des activités.

Ressources :

- [Code de conduite des adultes](#)
- [Code de conduite des jeunes](#)
- [FAQ — Centre d'assistance Scouts Canada](#)